

cuté par des groupes, des séries d'hommes et de femmes, lesquels agissent avec passion dans un cercle d'occupations attractives et variées, résultats naturels d'un système de manœuvres laborieuses, ou ne peut plus ingénieux.

Puis, en dehors de ces larges et lumineuses pensées, combien d'efforts partiels n'ont pas déjà été faits dans le même but, la même direction? et chaque jour le nombre de ces efforts s'accroît, chaque matin un homme de plus se met à l'œuvre pour traiter la question sous un aspect particulier et en présenter la solution partielle. Or, voici le tour de M. Guenin-Billon, qui, lui aussi, propose une réforme sociale, sous le titre : *ESSAI D'INSTRUCTION PATERNELLE POUR FORMER L'ASSOCIATION DE FAMILLE*.

Je n'ai pas l'avantage de connaître personnellement M. Guenin-Billon; je ne le vois qu'au travers de son livre, et cependant, certain de ne pas me tromper, j'affirme que tout réformateur qu'il se dit, M. Guenin-Billon est avant tout un excellent père de famille; or, savez-vous que c'est une qualité qui rarement se trouve chez les hommes à idées nouvelles, par la raison que chez ces gens-là, le sentiment familial est absorbé la plupart du temps par un autre sentiment plus large, sinon moins doux, qu'on appelle quelquefois sentiment social, ou bien, amour de l'humanité; or, cet amour domine tous les autres sans qu'on en puisse donner d'autre raison, si ce n'est qu'il est très-utile et très-beau que cela soit ainsi. Pour en revenir à l'ouvrage de M. Guenin-Billon, nous dirons qu'à l'exemple de tous les novateurs, l'auteur commence tout naturellement à montrer les vices inhérens à l'ordre ou désordre social actuel; comme eux encore, c'est la partie sur laquelle il est le plus fort; car on a beau dire, il est incomparablement plus facile de démolir que de reconstruire; aussi, est-ce avec une abondance presque intarissable qu'il énumère les maux qui découlent d'une législation arriérée et d'une éducation fautive; il décrit avec une grande naïveté les funestes résultats des divisions de famille et de l'inimitié entre les parens les plus proches, toutes choses causées par les lois de succession et l'extrême morcellement des propriétés qui lui font flétrir le partage héréditaire des biens. Mais en définitive, que propose M. Guenin-Billon, en remplacement de ce qui existe? qu'indique-t-il pour remède? Hélas! il propose bien une association dans la famille et une communauté des biens dans cette famille; mais autant il était abondant lorsqu'il ne s'agissait que de critiquer la société, comme nous l'ont faite nos pères, autant il est sobre sur les moyens pratiques à employer; il croit que les exhortations paternelles suffiront pour cela, comme si, sur cent familles, il n'y en a pas quatre-vingt dix-neuf dont les pères sont incapables de faire l'éducation de leurs enfans et de les diriger d'une manière convenable; au surplus, M. Guenin-Billon nous annonce qu'il veut lui-même expérimenter sur sa famille; nous lui souhaitons, pour seule récompense, que ses enfans ne soient pas eux-mêmes l'obstacle insurmontable à la réalisation de la théorie qu'il a méditée avec une si bonne intention.

M. D.